

Compte-Rendu du Conseil municipal
Mardi 10 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le 10 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

Présents : Christian BATON, Claude BOUTELET, Jocelyne DE TOMASI, Denis GUITTON, Henri LESOUT, Alain LE PAPE, Francine LEGENDRE Magali LE MOIGNIC, Jean-Jacques MONTHULÉ, Sylvie PÉRENNES-DUFOUR, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSÉ et Gérard TOURNEUX.

Absents excusés : Thérèse CORBIN, Marie-José DUPONT, Frédéric MASSON ayant donné pouvoir à Jean-Jacques MONTHULÉ et Magaly STOBER.

Nombre de membres : En exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14

Date de la convocation et d'affichage : 3 février 2026

A été nommée secrétaire de séance : Sylvie PÉRENNES-DUFOUR

SOMMAIRE

1. Compte financier unique 2025 et affectation des résultats,
2. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris,
3. Finances - Dépenses d'investissement complémentaires avant le vote du budget primitif
4. Travaux de voirie 2026 : Rue Notre Dame, Impasse du Docteur Boucheron
- Conventions de financement avec l'INSE (Fonds de concours),
5. Travaux d'éclairage public 2026 - Convention de financement avec le SIEGE 27,
6. Autorisation de lancement du marché d'études et de travaux de restauration de l'Orgue de l'Eglise St Germain,
7. Acquisition de « l'étang du pendant »,
8. Attribution du marché de travaux relatifs à la couverture d'un terrain de tennis,
9. Subventions 2026 aux associations,

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de compte-rendu en date du 9 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de compte-rendu.

1. Compte financier unique 2025 et affectation des résultats

Se reporter à l'annexe 1

Denis GUITTON présente le projet de compte financier unique 2025, qui fait apparaître :

- un déficit cumulé d'investissement à hauteur de - 195 067,74 € - à reporter en dépenses d'investissement,
- un excédent cumulé de fonctionnement à hauteur de + 1 192 970,18 € - à reporter pour partie en recettes d'investissement à hauteur de 195 067,74 €€ pour combler le déficit, et pour une autre partie en recettes de fonctionnement à hauteur de 997 902,44 € - correspondant au résultat de clôture.

En séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le projet de compte financier unique 2025 et l'affectation des résultats 2025 présentés - Le Maire n'a pas pris part au vote.

Néanmoins dans la mesure où l'Agence comptable des finances publiques n'a pas pu intégrer en amont le compte financier unique 2025 (version définitive) - dû à un dysfonctionnement structurel des logiciels informatiques au niveau national - il a été demandé postérieurement à la commune de représenter le compte financier unique 2025 lors de la prochaine séance.

2. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Christian BATON rappelle que la commune a été récompensée en 2025 pour la qualité de son environnement par l'attribution du label des « Villes et Villages Fleuris » - Attribution de 2 fleurs.

Afin de confirmer l'engagement de la commune pour l'année 2026, il conviendrait d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Cette adhésion est obligatoire. Elle permet par ailleurs de bénéficier de conseils individualisés et d'intégrer officiellement un réseau national de valorisation et de mise en valeur des communes présentant une qualité paysagère remarquable.

L'adhésion 2026, pour les communes de catégorie 3 (entre 1 000 habitants et 3 499 habitants), a été fixée à hauteur de 195 €.

A l'issue de cette présentation :

Jean-Jacques MONTHULE précise que l'attribution du label intègre une dimension plus large que les aspects fleuris de la commune, mais aussi la présence de nos parcs ou encore de notre verger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir faire adhérer la Commune de Rugles au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

3. Finances - Dépenses d'investissement complémentaires avant le vote du budget primitif

Denis GUITTON rappelle que les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager et liquider des dépenses d'études et de travaux d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il rappelle que les dépenses d'études et de travaux d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2025 ont été estimées à hauteur de 2 352 413 €. Il en ressort ainsi que le montant maximum des dépenses d'investissement 2025 autorisées avant le vote du budget primitif est de 588 103 € TTC. Par ailleurs, le conseil municipal avait délibéré en séance du 9 décembre dernier pour autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses de 17 opérations pour un montant total de 440 000 € TTC.

Au vu de ces informations, il propose d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses complémentaires ci-dessous :

Sites / Lieux	Désignation	Montant TTC
PATRIMOINE		
ROUE NOTRE DAME	FABRICATION ET POSE D'UN DEGRILLEUR	12 000 €
PLANTATIONS		
ESPACES VERTS/HAIES/PARCS	ARBRES ET ARBUSTES	5 000 €
PERISCOLAIRE		
GARDERIE/CANTINE	EQUIPEMENTS	4 000 €
GARDERIE/CANTINE	LOGICIELS INFORMATIQUES	4 000 €
BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE		
BIBLIOTHEQUE	EQUIPEMENTS	2 000 €
MAIRIE		
MAIRIE	EQUIPEMENTS ET SECURITE	9 000 €
SALLES COMMUNALES		
SALLE DES FETES	AMENAGEMENT LOCAL SONORISATION	1 500 €
SERVICES TECHNIQUES		
LOCAUX TECHNIQUES	EQUIPEMENTS « CEREMONIE »	2 500 €
LOCAUX TECHNIQUES	EQUIPEMENTS/OUTILLAGE ESPACES VERTS	10 000 €
LOCAUX TECHNIQUES	TRAVAUX DE SECURITE - BATIMENTS	10 000 €
SPORT		
COMPLEXE TENNISTIQUE	ETUDES ET TRAVAUX - ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE	50 000 €

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE l'engagement et la liquidation des dépenses d'études et de travaux d'investissement citées ci-dessus

4. Travaux de voirie 2026 : Rue Notre Dame, Impasse du Docteur Boucheron - Conventions de financement avec l'INSE (Fonds de concours)

Jean-Jacques MONTHULE informe que la demande de la commune a été retenue pour les 2 premières opérations jugées prioritaires, à savoir la Rue du Notre Dame (De l'église Notre Dame de l'Outre l'Eau à la salle des fêtes) et l'Impasse du Docteur Boucheron (à proximité du collège Aurélie AUBERT).

Les coûts de chacune de ces opérations ont été évalués respectivement à hauteur de 92 167,10 € HT et de 53 322,00 € HT. La participation de la Commune serait de 71 289,66 € - soit 49 % du cout HT des travaux.

A l'issue de la présentation :

Jean-Jacques MONTHULE précise par ailleurs que la rue principale de la rue du Docteur Boucheron et la rue du Bois des Brosses (à proximité du lotissement) seront à représenter l'année prochaine. Il précise également que la durée travaux est en général d'une semaine à 10 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

5. Travaux d'éclairage public 2026 - Convention de financement avec le SIEGE 27

Jean-Jacques MONTHULE informe qu'il demeure à ce jour une enveloppe budgétaire de 37 770 € TTC dans le cadre du programme des travaux 2024/2026 délégué au SIEGE 27.

Faisant suite à une concertation avec les services du SIEGE 27 sur la nature des travaux restant à programmer, il propose l'ordre de priorité suivant :

- Travaux d'effacement des réseaux d'électricité (distribution publique et éclairage public) et télécom, complémentaires - Rue du Général de Gaulle
- Rénovation et pose de nouveaux éclairages - Chemin de la Heripière,
- Passage à des ampoules LED - Déviation de Rugles et Rue Georges Clémenceau.

A l'issue de cette présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la conventions correspondante.

6. Autorisation de lancement du marché d'études et de travaux de restauration de l'Orgue de l'Eglise St Germain

Christian BATON rappelle que l'Orgue de l'Eglise St Germain a été reconnu, en date du 24 juillet 2024, comme « Monument Historique Classé » par le Ministère de la Culture.

Depuis, des échanges ont été engagés avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie) ainsi que les nouveaux représentants de l'association des Amis de l'Orgue de l'église de St Germain pour définir conjointement les conditions techniques et financières de la restauration de cet orgue.

Aussi, il a été convenu d'engager une étude préalable, qui doit être confiée à un maître d'œuvre agréé. Le cout de l'étude préalable a été estimé à une hauteur maximale de 10 000 € HT. Il a été envisagé par ailleurs le concours financier de la DRAC de Normandie à hauteur de 40 % et de l'association des Amis de l'Orgue à hauteur de 20 %. Il a été également conseillé de confier au même maitre d'œuvre la mission de suivi des travaux de restauration de l'Orgue dans le cadre « d'une tranche conditionnelle ».

A l'issue de cette présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au lancement du marché d'études et de travaux de restauration de l'Orgue de l'Eglise St Germain selon les conditions évoquées ci-dessus.

7. Acquisition de « l'étang du pendant »

Denis GUITTON informe que l'association de Pêche « Entente Risloise » a fait part de son incapacité financière a procédé au curage de « l'étang du pendant » - parcelles AD 0024 (7 265 m²) et AD 0025 (1 490 m²). Aussi, l'association a proposé à la commune de Rugles de faire l'acquisition de « l'étang du pendant » pour un montant de l'euro symbolique. Par ailleurs, elle propose également de verser un don financier de 10 000 euros à condition que la Commune de Rugles accepte d'engager les travaux de curage nécessaires, qui ont été estimés par devis à hauteur de 25 000 € HT d'une part, et que nous lui accordons le droit de pêche pour 50 ans d'autre part. Les travaux de curage effectués devraient permettre à l'étang de retrouver ses fonctions d'usage pour une cinquantaine d'années.

A l'issue de cette présentation :

Jean-Claude PROVOST demande à connaître les lieux d'épandage. *Il lui est répondu qu'il prévoit que l'épandage devrait se faire sur les parcelles agricoles situées en plaine sur la commune mitoyenne d'Ambenay.*

Claude BOUTELET alerte sur l'importance de veiller aux responsabilités et aux obligations d'assurances de chacun dans le cadre de la mise à disposition.

Magali LE MOIGNIC demande à connaître si c'est l'association ou la commune qui aura la charge de l'entretien courant. *Il lui est répondu que ce sera la Commune.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition « de l'étang du pendant » pour le montant de l'euro symbolique et d'accepter le don financier de 10 000 € selon les conditions évoquées ci-dessus.

8. Attribution du marché de travaux relatifs à la couverture d'un terrain de tennis

Jean-Jacques MONTHULE rappelle qu'une 2^{ème} de consultation de marché de travaux a été engagée sur la période allant du 27 novembre 2025 au 24 décembre 2025.

A l'issue de la consultation et après analyse des offres par le cabinet d'architecte AAMR, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 janvier, 2026 a retenu et décidé de proposer au Conseil Municipal l'attribution des différents lots de la manière suivante :

- Lot 1 - Voirie et Réseaux Divers - Entreprise A2TP, 84 579,80 € HT
- Lot 2 - Bâtiment (Tous Corps d'Etat) - Entreprise LOSBERGER - 307 230,00 € HT
- Lot 3 - Electricité - Entreprise MAGNY - 23 271,00 € HT
- Lot 4 : Plomberie/Chauffage/Ventilation - Entreprise LOSBERGER - 74 400,00 € HT
- Lot 5 : Sol Tennis - Entreprise POLYTAN - 57 443,59 € HT

Soit un total de 546 924,39 € HT

Ces offres correspondent à la tranche ferme du projet, à savoir la création d'un court de terrain de tennis couvert et les aménagements extérieurs. Une tranche optionnelle (création d'un club-house) restera à affermir à l'issue de la réalisation à l'issue des travaux de la tranche ferme.

A l'issue de cette présentation :

Sylvie PERENNES souhaite connaître les partenaires financiers de l'opération. *Il lui est répondu que l'Interco Normandie Sud Eure, le Département de l'Eure et la Région Normandie sont les partenaires officiellement engagés et qu'un retour de l'Etat (Préfecture de l'Eure) est attendu officiellement après les élections municipales.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire a notifié les marchés de travaux tels que présentés ci-dessus.

9. Subventions 2026 aux associations,

Claude BOUTELET présente le tableau relatif au vote des subventions - cf. annexe n°2.

A l'issue de cette présentation, **Denis GUITTON** soumet au vote les subventions aux associations de manière différenciée. Les résultats ont été les suivants :

- Pour l'association COMITE D'ANIMATIONS RUGLOISES, Claude Boutelet, président de l'association et Alain LE PAPE se sont déportés du vote - **Vote à l'unanimité,**

- Pour l'association AVENIR RUGLOIS, Gérard Tourneux, président de l'association s'est déporté du vote - **Vote à l'unanimité**,
- Pour l'association TERRE FRAGILE, Frédérique Repessé, trésorière de l'association s'est déportée du vote - **Vote à l'unanimité**,
- Pour l'association LES MINOTS DE LA RISLE, Frédérique Repessé, secrétaire de de l'association s'est déportée du vote- **Vote à l'unanimité**,
- Pour les autres associations - **Vote à l'unanimité**.

Questions diverses

Denis GUITTON informe que les annonces de mesures budgétaires à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales concernent peu les « communes de notre taille ». Il précise par ailleurs que le budget primitif 2026 sera voté par la nouvelle municipalité, soit après les élections municipales.

Christian BATON fait savoir qu'une animation « goûter en calèche » sera proposée le samedi 2 mai 2026 en partenariat avec l'office de tourisme « Normandie Sud Eure ». Il alerte par ailleurs sur la présence de nombreuses déjections canines sur l'espace de la « roue à eau » - rue Notre Dame. *Il lui est répondu que la police pluri-communale veille à ce sujet.*

Henri LESOUT alerte sur les nombreuses déjections de pigeon à l'entrée de l'église st Germain. Il demande que le parvis soit nettoyé avant chaque inhumation. *Il lui est répondu que les services techniques vont être saisis dans ce sens.*

Gérard TOURNEUX informe de l'organisation d'une soirée dansante le samedi 7 mars 2026 à la salle des fêtes - organisée par l'Avenir Ruglois.

Claude BOUTELET se fait relais de la demande d'un administré qui souhaiterait qu'un ralentisseur soit aménagé « rue du Docteur Boucheron ». *Il lui est répondu que l'administré est invité à faire sa demande motivée par écrit et que celle-ci soit signée par un ensemble d'administrés pour qu'elle puisse être étudiée.* Il rappelle également que la Commune organise un concert de musiques actuelles le vendredi 27 février au soir à la salle des fêtes - en partenariat avec l'association du Silo de Verneuil.

Francine LEGENDRE demande que le passage piétons, situé entre la « grande surface d'Intermarché » et la résidence de logements sociaux du Hanoy, soit repeint.

Jocelyne DE TOMASI informe que le retour à la limitation à 90km/heure sur les routes départementales est désormais effectif.

Francine LEGENDRE, Jocelyne DE TOMASI et Alain LE PAPE témoignent de leurs émotions dans la mesure où ils ont assisté à leur dernière séance de conseil municipal et remercient vivement **Denis GUITTON** pour la confiance et le soutien apportés.

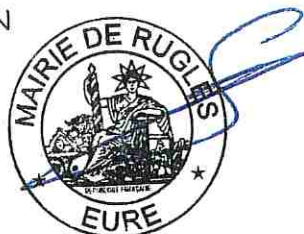
Denis GUITTON les remercie également ainsi que tous les membres présents pour leur investissement.

La séance est levée à 21h20.

En mairie, le 10 mars 2026.

Le Maire,
Denis GUITTON

La Secrétaire de séance,
Frédérique REPESSE



VILLE DE RUGLES - CONSEIL MUNICIPAL - 10 FEVRIER 2026 - ANNEXE 1

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
D 011	Charges à caractère général	1 024 000,00	968 246,44	
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 245 000,00	1 183 132,58	Prévisionnel avec l'équivalent d'1 poste à temps plein
D 014	Atténuations de produits (Dégrèvement - Logements vacants)	6 000,00	5 466,00	
D 023	Virement à la section d'investissement	4 528,58	0,00	
D 042	Amortissements et transferts d'ordre	750 000,00	98 642,98	Amortissement uniquement sur les dispositions obligatoires - compte 204 (subventions d'investissement)
D 65	Indemnités élus, créances perdues, subventions, budgets annexes	415 000,00	400 083,14	
D 66	Charges financières	21 280,00	0,00	Projet d'emprunt non-engagé
D 67	Charges exceptionnelles	301 181,96	1 959,80	Imprévus/Réserves
D 68	Provisions pour créances douteuses	5 000,00	0,00	
Total dépenses de fonctionnement		3 771 990,54	2 657 530,94	

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	844 565,01	844 565,01	
R 013	Remboursements de salaires (agents en maladie,...)	20 000,00	29 292,78	Recettes supplémentaires : Remboursements de cotisations "retraite" trop versées (anciens agents détachés de la fonction publique d'Etat)
R 042	Opérations d'ordre	15 000,00	15 000,00	Reprises sur subvention d'investissement amortissable (voirie INSE/travaux SIEGE)
R 70	Produits des services (cantine, salles, remboursements des charges locatives - INSE et SAEP3R)	85 000,00	133 345,06	Recettes nouvelles : Redevance d'occupation du domaine public (Orange-Eure Numérique) sur 5 ans
R 73	Impôts et taxes	856 389,00	850 209,00	
R 731	Fiscalité locale	963 607,00	961 526,44	
R 74	Dotations, subventions et participations	927 429,53	925 508,48	DGF, DSR, Compensations taxe professionnelle et taxe d'habitation,...
R 75	Loyers - Remboursements (assurance, trop perçu fournisseurs)	60 000,00	88 014,39	Recettes supplémentaires : Remboursements EDF (solde dû à la fin du contrat groupé pluriannuel)
R 76	Produits financiers	0,00	0,00	
R 77	Produits exceptionnels	0,00	3 039,96	Cession (tondeuse grillo)
Total recettes de fonctionnement		3 771 990,54	3 005 936,11	

Résultat de l'exercice 348 405,17 sans prise en compte du résultat de fonctionnement reporté (R02)
 Résultat cumulé 1 192 970,18 avec prise en compte du résultat de fonctionnement reporté (R02)

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	276 859,25	276 859,27	Reprise du déficit d'investissement cumulé de l'année précédente
D 040	Opérations d'ordres entre sections	15 000,00	15 000,00	Subventions d'investissements amortissables (voirie INSE/travaux SIEGE)
D 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
D 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
D 13	Régularisations (amortissements subventions)	0,00	0,00	
D 16	Emprunts et dettes assimilées	53 333,00	583,61	Projet d'emprunt non-engagé - Uniquement des remboursements de caution
D 20	Immobilisations incorporelles - Frais d'étude	250 000,00	111 504,60	Décalage d'une partie des études programmées (groupe scolaire, médiathèque)
D 204	Subventions d'équipement	153 000,00	53 694,10	Travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques SIEGE 27 non facturés Participation au parking du collège non engagé - Travaux de voirie INSE 27 facturés
D 21	Immobilisations corporelles	581 300,00	297 648,88	Décalage d'une partie des travaux annuels programmés
D 23	Immobilisations en cours	1 368 113,00	43 934,09	Décalage d'une partie des travaux pluri-annuels programmés (tennis, parc urbain)
Total dépenses d'investissement		2 697 605,25	522 365,28	

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Commentaires
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	
R 021	Virement de la section de fonctionnement	4 528,58	0,00	
R 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	750 000,00	98 642,98	Amortissement uniquement sur les dispositions obligatoires - compte 204 (subventions d'investissement)
R 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	
R 10	FCTVA - Taxes d'aménagement - Excédents de fonctionnement capitalisés	361 696,84	361 315,13	
R 13	Subventions d'investissement	981 479,00	142 193,16	Perception partielle des subventions relatives aux travaux pluri-annuels programmés
R 16	Emprunts et dettes assimilées - Caution reçues	599 900,85	951,35	Emprunt non-engagé
R 21	Immobilisations corporelles	0,00	1 054,19	
R 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement		2 697 605,27	604 156,81	

Résultat de l'exercice 81 791,53 sans prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement (D01)
 Résultat cumulé -195 067,74 avec prise en compte du solde d'exécution de la section d'investissement (D01)

Résultat de l'exercice 430 196,70
 Résultat de clôture 997 902,44



Annexe 2 - Subventions 2026 aux associations - Réunion de Conseil municipal - 10/02/2026

Nom	Montant accordé 2023	Montant accordé 2024	Montant accordé 2025	Montant sollicité 2026	Montant proposé en CM	Observations
Loisirs						
Comité d'Animations Rugloises	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	50 800 €	dont 25 000 € pour le festival Rugl'Art - départ de M. Bartelet et de M. Le Pape
ZIG ZAG Eure	7 900 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Turot Club Ruglois		3 000 €	1 500 €	3 600 €	2 000 €	augmentation de 50% (12 à 25 adhérents) + championnat de France (frais de transports et d'hébergement)
Association Saint Germain	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
AAPMA Société de Pêche "La Rialoise"	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Carreau ruglois	800 €	800 €	800 €	- €	- €	pas de besoin - bureau en sommeil
Amicale numismatique de Rugles et des environs	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
Amicale colombophile Rugloise	350 €	400 €	800 €	1 000 €	800 €	camion à entretenir
Association Racinimateur du Pays de l'Aigle		50 €	75 €	entre 50 € et 100 €	75 €	
SOUS-TOTAL	64 480 €	63 650 €	62 575 €	64 000 €	62 275 €	
Culture						
Association Culturelle Rugloise	30 500 €	32 000 €	32 000 €	34 860 €	33 000 €	pérennisation des ateliers de prévention parents/enfants de famille en difficulté parentale - plus de financements expérimentaux CAF
Avenir Ruglois	24 500 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	départ de M. Tourneux
Association des amis de l'orgue	1 000 €	1 250 €	1 000 €	1 000 €	850 €	
Association Terre fragile	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	départ de Mme Repesse
Les petites mains symphoniques		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Association Régionale des Amis des Moulins	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
SOUS-TOTAL	57 150 €	58 400 €	58 150 €	60 860 €	59 000 €	
Sport						
Union Sportive Rugloise	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	
Union Sportive Rugles-Lyres (Football)	22 000 €	22 000 €	22 000 €	25 000 €	25 000 €	recrutement d'un éducateur sportif supplémentaire
Rual'Adventure	4 500 €	5 000 €	6 500 €	6 000 €	6 000 €	
U.N.S.S. du Collège	700 €	700 €	700 €	800 €	800 €	augmentation du coût des transports
Twirling Club Sud Eure		100 €	150 €	200 €	150 €	
Gym de l'Aigle	550 €		350 €	400 €	400 €	11 adhérents issus de la commune - 7 adhérents en 2025
SOUS - TOTAL	50 750 €	50 800 €	52 700 €	55 400 €	55 350 €	
Solidarité						
A.D.N.R.	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
ADS Emploi	500 €	750 €	800 €	800 €	800 €	
Croix Rouge - Comité Ruglois	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	
Banque alimentaire de l'Eure				pas de montant	200 €	partenaire de la Croix Rouge de Rugles - Fournisseur de denrées alimentaires (pour moitié des stocks de l'année)
SOUS-TOTAL	7 200 €	7 450 €	7 500 €	7 500 €	7 700 €	
Commerce						
Le Commerce Ruglois		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
SOUS - TOTAL	- €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Santé						
Association "Les Libellules"	700 €	700 €	700 €	800 €	800 €	création d'une boutique à l'intérieur de l'EPHAD (petits achats par les résidents eux-mêmes)
Amicale des donneurs de sang section de l'Aigle	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	
SOUS-TOTAL	950 €	950 €	950 €	1 050 €	1 050 €	
Education						
Les Minors de la Riale	1 400 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	départ de Mme Repesse
3IFA - Centre de formation - Alençon	50 €	100 €	150 €	100 €	100 €	2 élèves de la commune dans leur établissement - Principe de 50 euros par élève
MFR Bernay	100 €	100 €	100 €	50 €	50 €	1 élève de la commune dans leur établissement - Principe de 50 euros par élève
CFIAB de l'Eure - Centre de formation - Val de Reuil				50 €	50 €	1 élève de la commune dans leur établissement - Principe de 50 euros par élève
SOUS - TOTAL	1 450,00 €	1 300,00 €	1 350,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	
Citoyenneté						
Association du Personnel de la Commune de Rugles		5 300 €	5 500 €	6 500 €	6 500 €	nouvelle animation "cinéma en plein air" - "coup de pouce" (petits prêts à 0%) - nouveaux bénévoles - remise de médailles (avant main)
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 000 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €	3 500 €	nouveau projet de création d'une course à pieds - nouvelle enveloppe pour la 26ème édition du bal des sapeurs pompiers
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rugles	3 000 €	2 500 €	2 500 €	- €	- €	pas de demande pour l'année 2026 - pas nécessaire
Union des Anciens Combattants	900 €	1 500 €	- €	1 000 €	1 000 €	
Souvenir Français	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Souvenir Français - Section Breteuil-Rugles-Damville	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Associations des conciliateurs de justice (27 et 76)			100 €	200 €	200 €	présence accrue sur Rugles
SOUS - TOTAL	6 100 €	12 000 €	10 800 €	11 400 €	11 400 €	
TOTAL GLOBAL	188 050,00 €	194 550,00 €	198 025,00 €	201 610,00 €	198 175,00 €	

MFR Bolleroy			100 €	Pas de demande
MFR Trun			50 €	Pas de demande
CFA Evreux		150 €	50 €	Pas de demande
Entente colombophile Rugles/Verneuil/Argentan		400 €		Pas de demande
Ensemble préparons l'avenir (Forum handicap)		300 €		Pas de demande
Association RP de Maistre - IMA Bezoucnil		50 €		Pas de demande
MFR Vimoutiers	50 €	50 €		Pas de demande
Union Commerciale Ruglois	3 500 €			Pas de demande
Alcool Assistance	120 €			Pas de demande
Association aiglone de soins palliatifs	500 €			Pas de demande
SOUS - TOTAL	4 170 €	950 €	200 €	

TOTAL GLOBAL	192 220 €	195 500 €	198 225 €	
---------------------	------------------	------------------	------------------	--

Liste des demandes sans suite (associations régionales ou départementales sans lien avec l'objet communal) :

Agir avec Becquerel pour la vie (prévention cancer)

Les Myastis - Visiteurs de la prison d'Evreux - Accueil des familles

Groupement de secours catastrophe français (pompiers humanitaires)

PREHNDYS 276 (association de parents d'enfants porteurs d'handicap)

Association de défense et de sauvegarde des moulins (normandie-picardie)